



**PRÉFET  
DE LA CORRÈZE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction de la coordination des  
politiques publiques et de  
l'appui territorial**

Tulle, le 03 décembre 2025

Monsieur le président,

Conformément à l'article R.512-68 du Code de l'environnement, vous avez adressé à mes services, le 18 novembre 2025, un dossier relatif au changement d'exploitant de la société RECUP AUTO (code AIOT : 0006000719) implantée à la ZAC de la Montane 19800 Saint-Priest-de-Gimel suite au rachat du fonds de commerce le 14 novembre 2025 par la société DUBOURG AUTOMOBILES (Siren 414 729 624), dont le siège social est situé 623 rue du Collège 33420 Rauzan, représentée par son président la société DUBOURG GROUPE (Siren 812 433 316), dont le siège social est situé 623 rue du Collège 33420 Rauzan, elle-même représentée par son président Monsieur Dominique DUBOURG.

Je prends acte du changement d'exploitant au titre des installations classées, ainsi que du bénéfice des actes suivants étant ainsi transféré au profit de la société DUBOURG AUTOMOBILES.

Je vous informe que les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 29 janvier 2013, du 22 février 2019, ainsi que celles de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712 - 1 « installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage » de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, s'appliquent à votre site.

Enfin, je vous invite à me transmettre dans les meilleurs délais l'extrait du k-bis mentionnant le nouveau gérant de cette installation .

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

Nicole CHABANNIER

**M. DUBOURG Dominique**  
Président de RECUP AUTO – Groupe DUBOURG  
RN 89, ZAC de la Montane  
19800 Saint-Priest-de-Gimel

**Copie à :**

- UD - DREAL

Affaire suivie par : Stéphane Le Joly  
Bureau de l'environnement et du cadre de vie  
1 rue Souham  
B.P. 250 - 19012 Tulle Cedex  
Tél : 05 55 20 55 84  
Courriel : [pref-environnement@correze.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.gouv.fr)  
[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

Enquête de satisfaction : <https://semao.sohinxdeclic.com>